



Always Designing  
for People™



## Digiposte +

UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE POUR  
DÉMATÉRIALISER LES BULLETINS DE  
PAIE DE VOS COLLABORATEURS...  
**ET PLUS ENCORE !**

La loi du 8 août 2016 réformant le droit du travail facilite la dématérialisation du bulletin de paie. A compter du 1er janvier 2017, l'employeur pourra adresser à ses salariés un bulletin de paie dématérialisé dans un coffre numérique sans solliciter son accord au préalable.

Depuis 2010, ADP a élaboré une offre avec son partenaire du groupe La Poste. Ce partenariat est la rencontre de deux expertises métiers, de la technologie et de l'innovation.

## Pour vos collaborateurs : un assistant personnel sécurisé

Le coffre-fort numérique Digiposte + est un espace personnel en ligne, simple d'utilisation et totalement sécurisé pour recevoir, conserver et accéder facilement à tous ses documents personnels tel que le bulletin de paie numérique bien sûr, mais aussi d'autres documents importants.

Accessible depuis Internet ou un Smartphone, Digiposte + offre tous les services d'un assistant personnel administratif qui, au quotidien, simplifie la vie et cela gratuitement !

Une version premium permet au salarié de profiter de fonctionnalités supplémentaires.



### Réception automatique

des bulletins dématérialisés et archivage pendant 50 ans



### 5 Go

de stockage



### Récupération automatique

d'autres documents auprès de 5 fournisseurs



### Système automatisé

de classement



### Partage illimité

via email / SMS accessibles sur ordinateur ou Smartphone



### Rappel

sur les échéances et les démarches



### Autres documents RH

fiches fiscales, BSI...

# Comment ça marche ?

## Ouverture de coffre

Digiposte ouvre à tous ou certains salariés l'application Digiposte +.

## Recevoir

Chaque mois, le bulletin de paie du salarié est déposé dans son coffre-fort numérique.

## Visualiser

Le bulletin de paie numérique est disponible. Il conserve la même valeur d'original que son équivalent papier.

## Conserver

Le salarié dispose d'un espace d'archivage sécurisé pour classer, archiver et retrouver ses bulletins de paie pendant 50 ans.

## Les avantages de la dématérialisation

**Proposer**  
un service innovant  
(100% digital)

**Économiser**  
les frais d'envoi

**Gagner du temps**  
pour la préparation et la distribution des documents

**Contribuer**  
à la démarche RSE

**Moderniser**  
l'image de l'entreprise



## Les points forts d'ADP Digiposte +

1

### SÉCURITÉ

La sécurité sur toute la chaîne : conception, production et archivage du bulletin



2

### AUTOMATISME

Dépôt des bulletins, abonnement des nouveaux salariés, collecte des refus



3

### ACCOMPAGNEMENT

Un kit de communication mis à disposition



4

### SUIVI

Nombre d'ouvertures de coffres, nombre de refus, nombre de personnalisations



## Les automatismes ADP

Dépôt des bulletins dans les coffres, abonnement des nouveaux salariés, refus du bulletin numérique : toutes ces tâches sont automatisées entre ADP, Digiposte + et le collaborateur, ce qui garantit un processus fluide et sans intervention pour l'entreprise.

## ADP vous accompagne !

Dans le cadre de la mise en place de Digiposte +, ADP vous propose un «kit de communication» spécifique afin d'accompagner les salariés dans le changement. Ce kit comprenant divers documents (affiches, livrets, e-mailings...) a pour objectifs de faciliter le déploiement de ce service auprès des salariés et d'optimiser votre taux d'adhésion.

**Pour plus d'informations,  
n'hésitez pas à nous contacter**

**0 825 825 436**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel



Always Designing  
for People™